

RAPPORT SUR LA 5^{ème} ÉDITION DU CONCOURS DE PLAIDOIRIE SUR LES DROITS DES RÉFUGIÉS

22 mai - 5 juillet 2021

PRÉSENTATION DU CONCOURS DE PLAIDOIRIE SUR LES DROITS DES RÉFUGIÉS

Le concours de plaidoirie Hijra est un concours sur le droit des réfugiés, organisé annuellement par la Clinique Juridique Hijra (CJH), que vise à former les participants sur le droit d’asile au Maroc, et à leur donner les outils pour pouvoir réaliser des plaidoiries écrites et orales sur ce sujet. La cinquième édition qui a eu lieu en ligne, entre la deuxième moitié du mois de mai et le 05 juillet 2021, est organisée à l’occasion de la journée mondiale des réfugiés.

En particulier, le concours a visé à impliquer des étudiants et des étudiantes des relations internationales, migrations, et droit, mais aussi des étudiantes en autres domaines intéressés au droit d’asile au Maroc.

En 2021, 10 étudiant.e.s se sont inscrit.e.s au concours, et ont ainsi mis à l’épreuve leurs connaissances sur l’asile au Maroc et leurs capacités de débat. Les candidats étaient des étudiants et doctorants de droit et d’études de migrations.

Le concours de plaidoirie est organisé chaque année grâce aux cliniciens stagiaires de la Clinique qui s’en chargent, en collaboration avec le jury, d’organiser le concours. Cette année nous remercions Bianca Turati, clinicienne en charge de l’organisation de cette activité.

LES MODALITÉS D’ORGANISATION DU CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Le concours de plaidoyer Hijra cette année s’est déroulé sur trois phases : phase écrite, phase orale et finale.

Les deux premières phases, écrites et orales, ont été éliminatoires pour les candidats qui ont rédigé un recours dans la phase écrite et réalisé une vidéo de plaidoirie au niveau de la phase orale. Après chaque étape, le jury a effectué une sélection des participants qui ont pu accéder à la phase successive, se basant, dans un premier temps, sur les plaidoiries écrites que les candidats ont produites, et ensuite sur les vidéos qu'ils et elles ont réalisées.

Au cours de ces deux phases, les candidats ont bénéficié des formations et ont reçu les documents et les supports nécessaires pour les soutenir dans la préparation au concours.

Pendant la finale, les deux finalistes se sont confrontées en exposant leur plaidoirie orale face aux jurys et aux publics composés des participants de l'école d'été.

Le jury était composé de :

- Clara Zavala Folache, coordinatrice de la Clinique Juridique Hijra.
- Seny Thiam Diawara, conseiller juridique de la Clinique juridique Hijra.
- Abderrahman Benyahya, superviseur bénévole de la Clinique Juridique Hijra et expert en droit d'asile.
- Younous Arbaoui, président de la Clinique Juridique Hijra et Professeur Assistant à la Vrije Universiteit d'Amsterdam.

LE DÉROULEMENT DES ÉTAPES

Étape 1 : La phase écrite

Dans un premier temps, les candidats ont reçu une formation sur le droit d'asile au Maroc et une autre formation sur la rédaction des recours de la part de Abderrahman Benyahya, qui a eu lieu sur Zoom.

Ensuite, les participants ont été divisés en deux groupes pour travailler sur leurs plaidoiries écrites et présenter le cas fictif :

1. Équipe A, en soutien du rejet de la demande d'asile : les membres de cette équipe ont argumenté que le récit du demandeur d'asile ne correspondait pas à la définition de réfugié de la Convention de Genève de 1951.
2. Équipe B, en défense de la demande d'asile : les membres de cette équipe ont dû écrire un recours pour démontrer en quoi le récit du demandeur d'asile correspondait à la définition du réfugié de la Convention de Genève de 1951.

Les participants ont travaillé sur la base de la transcription d'un entretien (fictive) de Détermination du Statut de Réfugié (DSR), ainsi les candidats ont pu aussi identifier des erreurs de procédure, qu'ils ont mentionnées dans leurs recours. En plus, ils ont dû justifier

leurs plaidoiries en citant des sources fiables sur la situation dans le pays d'origine du demandeur d'asile et sur sa législation. Pour mieux achever la plaidoirie, les candidats ont été suivi personnellement par un clinicien tout au long de l'écriture.

Le cas fictif proposé porte sur la demande d'asile d'une jeune fille malienne, persécutée à cause de son orientation sexuelle et victime de violence physique et sexuelle.

Étape 2 : La phase orale

Après la phase écrite, cinq candidats ont été sélectionnés pour pouvoir accéder à la phase orale, dont deux faisant partie de l'équipe A et trois faisant partie de l'équipe B.

Les cinq candidats restants ont assisté à une formation sur les techniques de la plaidoirie orale assurée par Seny Thiam Diawara en collaboration avec Clara Zavala Folache.

Ensuite, les cinq participants ont envoyé une vidéo, basée sur les plaidoiries écrites qu'ils avaient déjà consignées. Encore une fois, le jury a réalisé une sélection en utilisant des critères fixés en avance (notamment, ceux spécifiques à la prestation orale comme la posture corporelle, la clarté, le volume de la voix, etc...).

Le choix s'est révélé très difficile, puisque tous les candidats ont réalisé des vidéos de très bonne qualité. Toutefois, à la fin seulement Yasmine Bouchfar (équipe en soutien de la demande d'asile) et Marie France Gue Assitan (équipe en soutien du rejet de la demande d'asile) ont été confirmées comme finalistes.



Photo-screenshot prise pendant la formation de plaidoirie orale 19/6/2021

Étape 3 : La finale

La finale s'est déroulée en ligne le 5 juillet, dans le cadre du premier jour de [l'école d'été hijra](#) de la CJH, sur Zoom. Les deux finalistes se sont confrontés en reproduisant leur plaidoirie orale en face au jury et au public (composé des participants à l'école d'été).

Dans les 45 minutes de la session, les deux finalistes ont pu faire leur plaidoirie et répondre aux questions du jury et du public de la manière suivante :

- plaidoirie orale par la représentante du HCR ;
- plaidoirie orale par la représentante de la défense ;
- le jury pose des questions aux candidates ;
- les candidates répondent aux questions du jury ;
- questions du public et réponses des candidates ;
- votation par le public et par le jury ;
- annonce du vainqueur.

Le public a voté à travers un sondage anonyme (à travers le site "Mentimeter"), tandis que le jury s'est isolé pour prendre une décision (à travers la fonction "Breakout room" de Zoom) . Le poids de la décision du public a été 20% et celui de la décision du jury a été 80%.

Finalement, le vote du public a été égal pour les deux candidates (8 votes pour Yasmine et 8 votes pour Marie France). Du coup, la décision du jury a été décisive, et Yasmine Bouchfar a finalement gagné le concours.

Yasmine et Marie France ont fourni une dernière vidéo perfectionnant leurs prestations selon les conseils fournis, qui a été publiée sur Facebook, alors couronnées de succès. Vous pouvez consulter leurs plaidoiries sur notre chaîne Youtube, ainsi que notre compte Facebook, voir : [Plaidoirie Mlle Bouchfar](#) et [Plaidoirie Mlle Gue Assitan](#). Tous les participants ont reçu de toute façon un certificat de participation, dans lequel a été spécifié les phases du concours auxquelles ils ont pu accéder.

BRAVO À TOUS LES PARTICIPANT.E.S POUR LES EFFORTS REMARQUABLES!

POUR FINIR...

Le Concours de Plaidoirie Hijra, faisant partie de l'École Hijra de la CJH, est une **activité de l'association primordiale** dans la mesure où la CJH défend des actions de plaider pour la cause des demandeurs d'asile. En plus d'être amusant, le concours permet de perpétuer des connaissances et des pratiques en droit des réfugiés, formant alors des jeunes, **sous deux angles**. En effet, il permet une confrontation entre la partie défendant la demande,

argumentation s'inspirant de celle de la CJH, et la partie adverse, refusant la demande, normalement soutenue par le HCR.

D'une manière générale, et d'après d'une évaluation soumise par les candidats à la fin de l'activité, le concours s'est avéré bénéfique pour les candidats. La quasi-totalité des participants considèrent que le **concours était enrichissant pour leur parcours de formation**. Le concours leur a permis de **mieux saisir le droit d'asile ainsi que d'acquérir les connaissances nécessaires pour connaître les procédures du HCR** à suivre pour déterminer le statut de réfugié. Le concours a également permis aux candidats d'acquérir des compétences rédactionnelles notamment dans le cadre de la rédaction de plaidoirie. Les candidats ont ainsi appris à bien structurer et argumenter une plaidoirie écrite sur le droit d'asile.

Le concours de plaidoirie n'aurait surtout pas été si réussi sans la motivation et le courage remarquable des candidats des phases écrites et orales.

QUELQUES MOTS DES PARTICIPANT.E.S...

"C'était une expérience très intéressante, je tiens à vous remercier ainsi que tous les formateurs."

"Merci Clinique Juridique Hijra ce fut une aventure incontournable !"

"Merci bien, vous m'avez beaucoup appris, ce fut une formation complète."

"La finale, avec les participants de l'école d'été comme public, a été très débattue et intéressante."